



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 17/12/2025  
Reçu en préfecture le 17/12/2025  
Publié le  
ID : 029-212901052-20251217-2025326-AR

## ARRETE MUNICIPAL N° 2025/326

*Rues interdites au stationnement à l'occasion de contrôles sur le réseau d'assainissement*

Le Maire,

**Vu** les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

**Vu** l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,

**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal,

**Vu** la demande de l'entreprise SPAC en date du 10 décembre 2025,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

## ARRETE

**Article 1 :** A l'occasion de contrôles sur le réseau d'assainissement, le stationnement sera interdit, suivant l'avancée du chantier mobile, sur le boulevard de la République, rues Laënnec, Coty, Jean Mermoz, Renoir, Le Scouezec, du Docteur Pouliquen, Saint Vincent de Paul, Georges Clémenceau, du lundi 15 au vendredi 19 décembre 2025.

**Article 2 :** Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place des déviations et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

**Article 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télerecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau le 10 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au Maire,

**Louis SALIOU**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le ..... 12.12.2025

Et de la publication, le ..... 12.12.2025

La Directrice Générale des Services,

Catherine THOMAS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / E-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)

*Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex*